

> Les agriculteurs du Québec sont invités à se débarrasser en toute sécurité de leurs pesticides et de leurs médicaments pour animaux de ferme et de chevaux, périmés ou non utilisés

Saint-Bruno-de-Montarville, QC, le 30 sept. 2014 - Du 30 septembre au 11 octobre, les agriculteurs du Québec sont invités à apporter leurs pesticides périmés et médicaments pour animaux de ferme et chevaux afin qu'ils soient éliminés en toute sécurité et de façon responsable.

AgriRÉCUP, une organisation nationale sans but lucratif, a été créée par l'industrie. Elle a pour mission d'organiser la collecte et la valorisation des intrants agricoles devenus inutiles à la ferme. Cet automne, en partenariat avec l'Institut canadien de la santé animale (ICSA) et l'Union des producteurs agricoles (UPA), AgriRÉCUP offre, sans frais, ce programme de récupération aux producteurs agricoles du Québec. Au terme de la collecte, les pesticides et médicaments seront acheminés vers une installation agréée de gestion des déchets où ils seront éliminés par incinération à haute température.

« La participation de l'Institut canadien de la santé animale à ce programme n'est qu'une des facettes de l'engagement de notre industrie à gérer en toute sécurité les médicaments pour animaux tout le long de leur cycle de vie », déclare Jean Szkotnicki, président de l'ICSA. « Nos membres sont heureux de pouvoir offrir ce service aux secteurs agricoles et équins du Québec. »

« Toujours très apprécié des producteurs agricoles, ce programme vient proposer une solution concrète pour disposer, de façon sécuritaire, de certains produits qui pourraient être dommageables à l'environnement. En ce sens, il vient satisfaire un besoin bien réel et est devenu, au fil du temps, un service presque essentiel », a mentionné Marcel Groleau, président de l'UPA. « Encore cette année, l'Union est fière de s'y associer et encourage tous les agriculteurs à faire leur part pour l'environnement en participant en grand nombre à cette campagne provinciale. »

Aux dates indiquées, entre 9 h et 16 h, les 19 lieux de collecte suivants accepteront les pesticides et médicaments pour animaux de ferme et chevaux, périmés ou non utilisés.

Abitibi-Outaouais

- Thurso, 30 septembre, 1er et 2 octobre La Coop Agrodor
- Ville-Marie, 30 septembre, 1er et 2 octobre

La Coop Val-Nord

- Amos, 30 septembre, 1er et 2 octobre La Coop Val-Nord

Bas-Saint-Laurent-Gaspésie

- Amqui, 30 septembre, 1er et 2 octobre La Coop Matapédienne
- Saint-Philippe-de-Néri, 9 octobre Dynaco

Capitale-Nationale-Mauricie

- Saint-Casimir, 3 octobre La Coop Univert
- Saint-Augustin-de-Desmaures, 7 octobre Synagri

Montérégie

- Saint-Hyacinthe, 30 septembre La Coop Comax
- Napierville, 2 octobre La Coop Uniforce
- Granby, 8 octobre La Coop des Montérégiennes
- Saint-Clet, 9 octobre Synagri
- Saint-Rémi, 9 octobre Agrocentre Saint-Rémi

Lanaudière

- Saint-Thomas-de-Joliette, 1er octobre Agrocentre Lanaudière
- Mirabel, 8 octobre Meunerie Mondou

Centre-du-Québec-Chaudière-Estrie

- Saint-Narcisse-de-Beaurivage, 8 octobre La Coop Seigneurie
- Victoriaville, 2 octobre La Coop des Bois-Francis
- Coaticook, 7 octobre Centre végétal Coop de L'Estrie

Saguenay-Lac-Saint-Jean

- Normandin, 30 septembre, 2 et 7 octobre La Coop des Deux Rives
- Saint-Bruno-Lac-St-Jean, 7 octobre Synagri

Rappelons qu'en 2011, AgriRÉCUP s'est associée à l'UPA, afin d'offrir un programme de récupération à la grandeur de la province à partir de 11 points de collecte. Au total, cette année-là, 51 047 kg de pesticides périmés ou non utilisés ont été recueillis et éliminés de façon sécuritaire.

Le programme de collecte des produits périmés est une initiative nationale qui se déroule sur une base rotative, tous les trois ans dans chaque province. Entre les périodes de collecte, les producteurs agricoles sont invités à entreposer en toute sécurité leurs pesticides et médicaments vétérinaires périmés ou non utilisés jusqu'à ce qu'ils puissent les éliminer de façon responsable, grâce à ce programme.

Fiche d'information

Le Programme de collecte des pesticides périmés a été lancé par l'industrie en 1998 en tant que composante de son engagement envers une gestion responsable du cycle de vie complet de ses produits. En 2010, on a formé AgriRÉCUP pour gérer plusieurs programmes de gestion des déchets agricoles financés par l'industrie, y compris le Programme de collecte des pesticides périmés. La collecte pour les médicaments pour bétail et chevaux périmés ou non utilisés a été ajoutée à la campagne de collecte de produits périmés pour la première fois cette année (2014).

Que sont les pesticides et les médicaments vétérinaires?

Les pesticides sont des substances homologuées qui sont réglementées par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada et qui sont utilisés pour lutter contre les poussées de ravageurs - notamment les champignons pathogènes, les insectes et les mauvaises herbes - pouvant causer des dommages aux cultures.

De la même façon, les produits de santé animale sont réglementés par Santé Canada ou l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Ces produits sont utilisés par les vétérinaires et les propriétaires d'animaux afin de prévenir, gérer ou traiter les organismes nuisibles et les maladies.

Quels sont les types de produits recueillis?

Tous les pesticides liquides et en granulés secs commercialement étiquetés. Ils viennent en divers formats et types de contenants, du petit flacon de 250 ml jusqu'au gros bidon de vrac de 500 litres. Ils peuvent aussi inclure des produits livrés dans des sacs multicouches en papier et plastique. Ces produits sont généralement destinés à un usage agricole, mais peuvent également comprendre des pesticides périmés de terrains de golf ainsi que d'entreprises commerciales d'entretien paysager et de lutte contre la végétation indésirable et les ravageurs des structures et bâtiments.

Pour ce qui est des produits de santé animale, la situation est similaire quant à la gamme relativement large de produits pouvant être inclus dans la collecte et qui sont étiquetés comme des médicaments pour le bétail ou pour les chevaux. Ces produits peuvent se présenter sous divers formats et types, du petit tube de 100 ml au seau de 20 litres, dans des sacs, tubes ou plaquettes alvéolaires en plastique, en verre ou en combo papier-plastique.

Pourquoi y a-t-il des produits périmés?

Les produits périmés peuvent découler d'un certain nombre de situations, notamment :

- il se peut que les agriculteurs et les applicateurs aient gardé un produit une année et décidé d'en utiliser un nouveau l'année suivante;
- un agriculteur peut avoir des restes de pesticides des années antérieures et dont l'homologation a depuis été révoquée, ce qui fait que leur utilisation est désormais illégale;
- un changement de propriété d'une ferme peut faire en sorte que le nouveau propriétaire se retrouve avec des restes de produits sur les bras;
- un agriculteur peut décider de commencer à faire pousser de nouvelles cultures, qui nécessitent des produits de protection des

- cultures différents de ceux qu'il utilisait jusqu'à présent;
- les pressions exercées par les ravageurs peuvent avoir changé depuis que les agriculteurs ont acheté des produits, ce qui les laisse avec des restes inutilisables de ces produits; et
 - les produits de santé animale peuvent avoir dépassé leur date de péremption ou avoir été accidentellement gelés ou exposés à une chaleur excessive, ce qui les rend inefficaces. De même, le traitement d'un animal peut avoir été changé ou interrompu prématurément, ce qui génère alors une certaine quantité de produit inutilisé.

Comment les produits périmés sont-ils manipulés et détruits après qu'ils ont été retournés?

Les pesticides et médicaments pour bétail et chevaux périmés ou non utilisés qui sont recueillis dans le cadre de ce processus de collecte sont emballés en toute sûreté dans des conteneurs étanches, après quoi ils seront transportés aux installations d'élimination par un transporteur agréé et assuré pour les déchets dangereux. Lorsqu'ils sont adéquatement emballés et manipulés par des professionnels aguerris, ces produits ne posent aucun risque pour la santé et la sécurité.

Tous les produits sont éliminés de façon sécuritaire par une incinération spéciale à haute température, qui représente l'option d'élimination la plus responsable sur le plan de l'environnement. Les installations d'incinération qu'AgriRECUP utilise normalement sont approuvées par Environnement Canada; elles sont situées dans le nord de l'Alberta. Ce sont des installations de classe mondiale, mises au point et construites spécialement pour la gestion des déchets dangereux.

Quelles mesures de sécurité sont en place pour gérer d'éventuels déversements?

AgriRECUP et ses entrepreneurs agréés ont mis en place des plans d'intervention d'urgence très détaillés afin de gérer tout accident ou déversement qui pourrait se produire. Depuis les débuts du programme en 1998, il n'y a eu aucun déversement ou accident.

SOURCE AgriRECUP

Renseignements :

Source et information :

Christine Lajeunesse, agr., AgriRECUP
(450) 482-0756 | lajeunessec@agrireocup.ca